



CTEP du 24 juillet

Déclaration liminaire :

La CFDT-Météo partage pleinement l'ambition du "pacte de vivre" lancé notamment par la CFDT et l'ancien ministre Nicolas Hulot, pacte rassemblant une quarantaine d'associations, de syndicats et qui expose une conviction forte : il faut changer de modèle pour répondre à l'urgence écologique et sociale. Nous n'avons malheureusement pas le loisir de nous y appesantir ce 24 juillet, l'ordre du jour du CTEP étant chargé, nous irons donc droit aux sujets « Météo ».

La trajectoire d'effectifs de Météo-France, telle que visée par le plan AP2022 a été validée par le ministre en juin 2018. Elle est désormais inscrite dans un contrat pluriannuel avec l'État, sur lequel vous savez que nous attendons des précisions (voir notre courrier du 18 juin), en particulier sur les hypothèses prises pour la masse salariale.

Une transformation de l'Etablissement est donc lancée. Plus de 500 mutations tous azimuts vont avoir lieu, sans compter les services administratifs qui ont déjà essuyé les plâtres début 2019.

Le TROED 2022 présenté au CTEP de décembre 2018 établissait des effectifs cible dans les services à 2271,5 ETP auxquels s'ajoutent 16 ETP pour la Nouvelle Calédonie et 135 ETP pour les élèves.

Le directeur général adjoint a admis que des marges de manœuvre existent sur cette cible à 2271,5.

Des victoires ont récemment été remportées à DSI/SPV (+ 3 ETP), sur les MC en DIRN et DIRIC (+2), le choix de 9 ETP concernant les assistants de prévention (+2,5 comparé au TROED 2022 à 6,5). Le moratoire imposé par le ministère contraint aussi à limiter les réductions sur les Alpes (+4) et nous avons noté un +2 sur les Pyrénées (pour atteindre 10 ETP).

Ces inflexions doivent en amener d'autres. Notre organisation syndicale dresse une liste de demandes d'effectifs supplémentaires dans la cible TROED2022 (hors « surnombres » temporaires). La direction est invitée à entendre ces demandes et amender son TROED.

- MétéoConseils : +14 avec +2 en plus sur les DIRCE 17, DIRSO 16, DIRSE 15, DIRNE 14, DIRO 12, DIRIC et DIRN 9 (nous avons d'ores et déjà bien noté sur ces 2 DIR l'arbitrage à 10 MC). Après ses dernières simulations de tableau de service (8 juillet), la direction admet que certaines vacances de climatologie (« HCCI ») pourraient ne pas être assurées à hauteur de 10 % alors que DCSC/D s'était engagé à ce que la vacation de climatologie soit sanctuarisée.

- Aéro : + 3 à Orly (pas de saisonnalité) et + 7 MCA pour couvrir les tâches de représentation
- Des climatologues en HB pour faire passer les informations tel que le « RETIC » le faisait auparavant : + 7 (1 par DIR)

- Renfort du management à distance : + 10 selon besoin (ex 1 pour CSP AA, 1 à DSM/EC) car l'impact de ce management à distance est sous-estimé

- Dans les CSP RH et Finances : + 3 et + 3

- Des développeurs : + 5 (par exemple sur Synopsis et sur l'adaptation pour l'Outre Mer)

- Dans la communication : + 3 (1 interne, 1 appui aux chercheurs, 1 référencement google)

Attachée à la proximité, la CFDT-Météo demande la pérennisation d'implantations ou de relais locaux notamment sur des sites avec des équipes de maintenance pérenne. D'ailleurs, s'il était favorable,

l'arbitrage du ministère sur le maintien des centres dans les Alpes nous y poussera d'autant plus. En dehors de la Haute-Montagne avec Bourg St Maurice – Chamonix, nous avons noté que sur les sites suivants, il subsistera des pôles d'observation :

- * Massif Central : à Clermont

- * Pyrénées : à Perpignan

- * Vosges : à Besançon

Le nombre d'ETP sur ces sites serait fonction des missions confiées à ces relais locaux (consultance, présence en cellule de crise, représentation de Météo-France auprès des services de l'Etat). Nous ne désespérons pas de porter des activités dans certaines implantations au-delà de l'activité d'observation.

Enfin, il faut aborder la question des surnombres.

Un dérapage du calendrier des automatisations entraînerait des surcharges de travail que vous comptez compenser ou absorber par des surnombres. La CFDT-Météo demande que ces effectifs dits « temporaires » soient communiqués au plus tôt afin que l'on en débattenne. Dans le cadre de la CAP préfigurée (dite instance de concertation Préfiguratrice, l'ICP) les agents doivent pouvoir postuler dans les services notamment sur les postes MétéoConseils en toute connaissance de cause.

Nous vous remercions pour votre attention.